DEPARTEMENT DU NORD

Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

Commune de Landrecies

ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbés, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »